

# BULLETIN MUNICIPAL

## JUILLET 2021



**ENFIN!**

**STATION D'ESSENCE LIBRE-SERVICE À VENDÉE**

Page 4

**DOSSIER SPÉCIAL  
ESTIVAL : PAGES 8 - 10**



**BONIFICATION DE L'OFFRE  
TOURISTIQUE**

Page 15

**MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

819 681-3372

[info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca)  
[municipalite.amherst.qc.ca](http://municipalite.amherst.qc.ca)

124, rue Saint-Louis  
Amherst (Québec) J0T 2L0

## MOT DU MAIRE



Chères citoyennes et chers citoyens,

Lors d'une prochaine visite au bureau municipal, vous serez accueillis par la nouvelle adjointe administrative, madame Isabelle Richer. Cette dernière embauche porte à trois le nombre de nouvelles employées à l'administration, unies par leurs compétences respectives et fortes d'un dynamisme rafraîchissant pour l'équipe en place. Je souhaite donc, en votre nom et au nom du conseil, la bienvenue à madame Richer à Amherst.

L'été s'est annoncé avec un pas de plus vers le déconfinement puisque notre région est officiellement en zone verte, ce qui est une excellente nouvelle! Depuis le 16 juin, l'hôtel de ville est enfin rouvert au public (les modalités du port du masque et de désinfection des mains restent en vigueur).

La pandémie a cependant généré un élément positif pour notre Municipalité : le montant de la valeur des permis de construction émis au 31 mai a bondi de 250 % comparativement au total de toute l'année 2020. Les droits de mutation et les droits pour les fins de parcs et terrains de jeux ont considérablement augmenté également et contribuent à la santé financière de notre Municipalité.

Nous faisons face aussi à la rareté de main-d'œuvre et de disponibilité des entrepreneurs pour parachever certains projets comme le sentier des villages, le projet d'accès à la rivière Maskinongé, les jeux d'eau et la sécurisation de la charpente du vieux moulin, pour ne citer que ceux-là. Certains projets seront concrétisés en 2022.

Comme vous pourrez le constater, nous vous présentons un bulletin chargé puisque l'été, nous retrouvons nos chers villégiateurs. Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les citoyens et citoyennes d'Amherst de profiter pleinement de la saison estivale afin de récupérer de plusieurs longs mois de confinement.

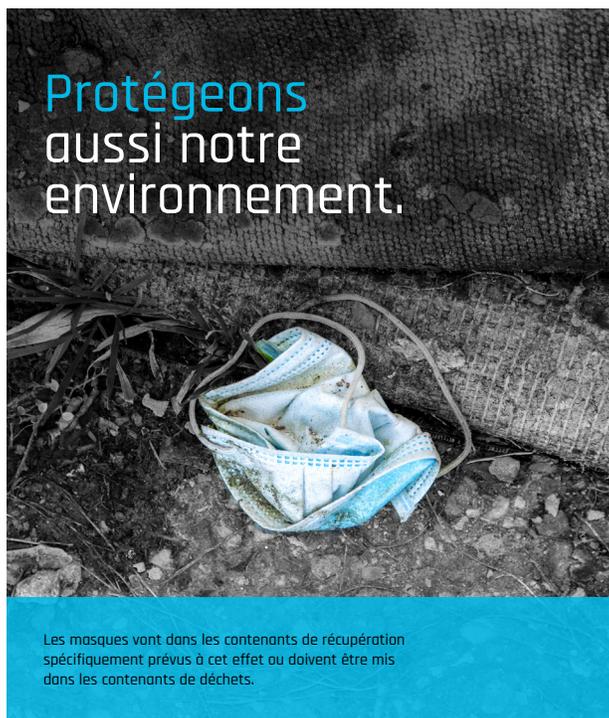
Cordialement,

*Jean-Guy Galipeau*  
Maire



## DANS CE BULLETIN

Mot du maire.....	<b>2</b>
Vie municipale.....	<b>4 - 7</b>
Rappels saisonniers.....	<b>8-10</b>
Environnement.....	<b>11-12</b>
Sécurité publique.....	<b>13-14</b>
Loisirs et culture.....	<b>15</b>
Taxibus .....	<b>16</b>



## CONGÉS FÉRIÉS

### Fête du travail

Lundi 6 septembre 2021

Les bureaux municipaux seront fermés.

Les services essentiels des travaux publics demeurent fonctionnels en tout temps.

Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.

**Seiki recyclage**  
*Récupération de métal en tout genre, électroménager, auto, tondeuse, moto, vélo, ect...*

**alain nadeau**  
Directeur

seiki1958@hotmail.com  
Amherst  
J0t2t0  
Home 819 687 1097  
Cell 819 430 2065



**Seiki recyclage et écocentres**  
*Recupération metal de tout genre electro ménager auto tondeuse moto vélo ect..*



*Nous faisons aussi le service de transport pour les écocentre. Informez-vous des prix en vigueur pour votre secteur. Merci*

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances des conseils et peuvent profiter d'une période de question. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

9 AOÛT 2021  
À  
SAINT-RÉMI

13 SEPTEMBRE 2021  
À  
SAINT-RÉMI

4 OCTOBRE 2021  
À  
SAINT-RÉMI

15 NOVEMBRE 2021  
À  
VENDÉE

## STATION D'ESSENCE À VENDÉE

La station d'essence libre-service à Amherst, secteur de Vendée, est officiellement ouverte!

Après plusieurs démarches, les citoyens d'Amherst pourront à nouveau faire le plein de leurs véhicules dans ce secteur, au 1900, chemin du Village.

Le premier plein symbolique a été fait le samedi 12 juin, à 10 h, par le maire d'Amherst, M. Jean-Guy Galipeau et le conseiller de ce district, M. Robert Cardinal, en présence d'autres membres du conseil municipal, de M. Guy Bélanger, Fondateur de Pétrole & Propane Bélanger, de M. Jean-Lou Bélanger, vice-président de Pétrole & Propane Bélanger.

« Nous sommes heureux de la concrétisation de ce projet. Ce sont non seulement les citoyens qui pourront en bénéficier, mais également les touristes qui découvriront notre région », a mentionné le maire de la Municipalité d'Amherst, M. Jean-Guy Galipeau.

La Municipalité tient à remercier la famille Bélanger, de l'entreprise Pétrole & Propane Bélanger, qui a rendu possible ce projet. Les automobilistes pourront faire le plein 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, que ce soit par carte de crédit ou débit à la pompe libre-service.



## LA MUNICIPALITÉ PASSE À LA TECHNOLOGIE DEL

La Municipalité d'Amherst a octroyé au mois de février dernier, par voie de résolution, le mandat pour le projet de modernisation de l'éclairage public à la firme Énergère. Au total, plus de 100 luminaires de rues seront convertis à la technologie aux diodes électroluminescentes (DEL). Les avantages des DEL sont considérables, car il s'agit d'une solution respectueuse de l'environnement et d'une technologie qui assure la sécurité des citoyens. L'éclairage directionnel des nouveaux luminaires réduit la pollution lumineuse grâce à la certification « ciel noir » des produits sélectionnés. Caractérisée par sa durée de vie cinq fois supérieure à celle des ampoules originales, la technologie DEL permettra de réaliser des économies récurrentes d'énergie et d'entretien.

## LA HALTE ROUTIÈRE, UN ENDROIT CONVOITÉ

Avez-vous remarqué que la saison estivale est profitable pour les escales à notre halte municipale? Nous sommes heureux qu'il s'agisse d'un endroit convoité, ce qui confirme encore plus que notre municipalité est accueillante. N'hésitez pas à saluer les gens s'y arrêtant au passage!



## **UN MAILLON ESSENTIEL DE LA RÉDUCTION À LA SOURCE**

### **La fin du gaspillage alimentaire**

Au Canada, 58 % de la nourriture – légumes, fruits, pain et autres produits de boulangerie, produits laitiers et œufs – est jetée tout au long de la chaîne alimentaire. Cette nourriture produite mais non consommée :

- occupe de nombreux hectares de terres arables;
- requiert environ le quart de toute l'eau utilisée en agriculture chaque année;
- génère des GES en raison de son enfouissement ou de son incinération;
- a des impacts économiques importants. En effet, 63 % des résidus alimentaires jetés par les ménages canadiens auraient pu être consommés. Ainsi, un ménage moyen gaspille 140 kg de nourriture par an, soit une perte de 1100 \$.

### **Quelques astuces pour limiter le gaspillage alimentaire à domicile**

- Planifiez vos menus pour la semaine. Faites une liste d'épicerie et respectez-la.
- Conservez les aliments de façon adéquate. Placez les aliments moins frais à l'avant pour les consommer rapidement.
- Congelez les restes.
- Apprêtez-les autrement. Faites un smoothie avec des fruits trop mûrs, un potage avec des légumes moins appétissants.
- Partagez. Si vous ne pouvez pas tout consommer, contactez FlashFood, FoodHero ou Second Life qui achètent des fruits et des légumes un peu défraîchis ou des produits dont la date de péremption approche.

Éviter de jeter des aliments est une bonne façon de réduire à la source. Si vous voulez en savoir plus sur ce que vous pouvez faire chez vous, consultez les liens suivants :

- J'aime manger, pas gaspiller, du Conseil national zéro déchet;
- Gaspillage alimentaire : non merci!, d'Équiterre;
- Sauve ta bouffe, des AmiEs de la Terre.

Éliminer le plus possible ce gaspillage alimentaire, une bonne chose, certes, pour la planète, mais aussi quand on pense à ces millions de personnes, jeunes et moins jeunes, dans notre monde qui souffrent de la faim ou de malnutrition.

Source : [recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/gaspillage-alimentaire](https://recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/gaspillage-alimentaire)

## **LES TRAVAUX SONT EN COURS!**

La Municipalité tient à vous rappeler qu'elle procède à d'importants travaux de voirie, et ce, au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre. Ainsi, nous vous encourageons à être prudents lors de vos déplacements et à rouler lentement dans les zones de construction, de façon à assurer votre sécurité et celle des employés qui y travaillent.

Dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), cette année, ce sont près de 1M\$ qui seront investis sur les chemins du Pavillon, McLaughlin, Boileau, du Prospecteur, du Lac-Cameron, du Lac-de-la-Grange et Raoul-Duchesneau.

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux, nous réaliserons des travaux sur une partie du chemin Boileau qui n'est pas inclus dans le TECQ. Les coûts de projet sont estimés à 151 000 \$ et nous recevons 20 000 \$.

Pour le Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Labelle, nous recevons une somme de 22 976 \$ pour un coût de projet estimé à 37 500 \$ pour le chemin Gaudias-Côté Ouest.

## LA PRÉVENTION DES BLESSURES À LA TÊTE

Source : [jamaissansmoncasque.org](http://jamaissansmoncasque.org)

La prévention consiste essentiellement en des mesures de bon sens et de prévention collectives. Port du casque en situation à risque de chute (deux-roues, ski, sports violents ou à risque de chute...)

- Les causes fréquentes de traumatismes crâniens comprennent les chutes, les accidents de la route, les rixes et les accidents survenant durant les activités sportives et de loisirs.
- Les personnes atteintes de traumatismes crâniens mineurs peuvent souffrir de maux de tête ou d'étourdissements.
- Les personnes atteintes de traumatismes crâniens plus sévères peuvent perdre connaissance ou présenter des symptômes de dysfonctionnement cérébral.
- La tomodensitométrie est utilisée pour vérifier les traumatismes crâniens sévères.
- Le traitement de personnes atteintes de graves traumatismes crâniens a pour but d'assurer que le cerveau reçoit suffisamment d'oxygène et que la pression reste normale dans le cerveau.

Les os du crâne, épais et résistants, protègent le cerveau des traumatismes. Le cerveau est aussi entouré de plusieurs couches de tissus (les méninges) contenant du liquide céphalorachidien qui protège le cerveau. Ainsi, une grande partie des coups et des chocs sur la tête ne provoque pas de lésions du cerveau. Les traumatismes crâniens qui n'affectent pas le cerveau sont considérés comme mineurs.

Les traumatismes crâniens peuvent causer des lésions cérébrales (lésion cérébrale traumatique, ou LCT).

Aux États-Unis, près de 50 personnes sur 10 000 subissent un traumatisme crânien chaque année. En 2014, les LCT ont contribué à :

- Environ 2,5 millions de visites aux urgences
- Environ 288 000 hospitalisations
- Environ 56 800 décès

Les LCT contribuent à environ 30 % de l'ensemble des décès causés par des lésions de toute sorte. Aux États-Unis, environ 25 à 33 % des personnes souffrant de sévères lésions à la tête meurent. Environ 5,3 millions de personnes souffrent d'incapacités permanentes dues à des traumatismes crâniens.

Les traumatismes crâniens comprennent les cas suivants :

- Lésion du cuir chevelu
- Fractures du crâne
- Commotions, souvent liées au sport
- Ecchymoses (contusions) et déchirures (lacération) au niveau du cerveau
- Accumulation de sang à l'intérieur du cerveau, ou entre celui-ci et la boîte crânienne (hématome intracrânien)
- Lésions des cellules nerveuses du cerveau (lésion axonale diffuse)
- Saignements entre les couches recouvrant le cerveau (tels qu'une hémorragie sous-arachnoïdienne)

Le cerveau peut ne subir aucun dommage, même lorsque les lésions externes sont sévères.



AVEC TOUTE  
MA TÊTE

PARTICIPE AU  
CONCOURS

Allez sensibilise ta gang!



## LE CONSEIL EN BREF

### Mai 2021

- Ratification de la séance ordinaire du 12 avril 2021 - Résolutions numéros 065.04.2021 à 114.05.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 12 avril 2021
- Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2021 - Déboursés du 01-04-2021 au 30-04-2021 pour un montant total de 249 716.51 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 58 719.49 \$
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Refus de subvention dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau
- Fin de probation employé 04-0030
- Fin de probation employé 04-0031
- Embauche d'un patrouilleur nautique
- Charte municipale pour la protection de l'enfant
- Construction d'une pergola - Octroi de mandat
- Embauche d'un manœuvre saisonnier aux travaux publics
- Dépôt - Rapport d'audit portant sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal
- Embauche d'un animateur camp de jour
- Évaluations rendements - animateurs camps de jour
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants - Avril 2021
- Route 323 - Lac Brochet - demande au MTQ
- Location téléphones satellites
- Octroi de mandat - Achat de ponceaux
- Écocentre - Bilan avril 2021
- PAFIO - Appui à la MRC des Laurentides
- Contribution aux analyses d'eau - Association du Lac Rognon
- Dépôt rapport M. Martin Léger
- Projet villégiature - Terrains du MERN
- Bibliothèques - Rapport de la conseillère responsable
- Appel d'offres - Projet d'amélioration du sentier des villages et de la tour à feu
- Appel d'offres - Projet accès à la rivière Maskinongé
- Demande d'aménagement d'une traverse piétonnière sur la route 323
- Autorisation de signature - Achat du moulin à Thomas

### Juin 2021

- Ratification de la séance ordinaire du 10 mai 2021 - Résolutions numéros 115.05.2021 à 138.05.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 10 mai 2021
- Ratification des déboursés pour le mois de mai 2021 - Déboursés du 01-05-2021 au 31-05-2021 pour un montant total de 221 468.31 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 55 376.38 \$
- Dépôt et présentation des états financiers au 31 décembre 2020 et allocation du maire

- Autorisation de déboursé - Commande de bacs noirs et accessoires
- Octroi de mandat - Accompagnement négociations convention collective
- Présentation et avis de motion du règlement 558-21 sur la gestion contractuelle
- Octroi de mandat - Fourniture et installation d'une barrière au garage municipal
- Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - Ajustement de la quote-part 2020
- Embauche au poste d'adjointe administrative
- Découverte des reste de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- Ajustement du budget alloué aux élections municipales 2021
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants - Mai 2021
- Dépôt des états financiers de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) au 31 décembre 2020
- Abrogation de la résolution 090.04.2021
- Plan de mise en œuvre en sécurité incendie
- Fin de probation - Directeur du service des premiers répondants
- Signature d'une entente autorisant la conclusion d'une entente à intervenir entre les Municipalités membres de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) afin de convenir de la fin de l'entente intermunicipale de 2016
- Octroi de mandat - Lignage de rue
- Octroi de mandat - Fourniture de pierres concassées MG20
- Octroi de mandat - Devis technique et suivi de chantier pour travaux de voirie
- Investissement Fonds de carrières et sablières
- Écocentre - Bilan mai 2021
- Contribution aux analyses d'eau - Avec Cameron
- Dépôt rapport M. Martin Léger
- Demande DM013-2021 - 523, ch. des Pommiers
- Demande DM014-2021 - 729, ch. du Lac-de-la-Grange
- Demande DM015-2021 - 545, ch. des Gadelières
- Demande DM016-2021 - 113, ch. Alary
- Demande DM017-2021 - 917, ch. du Lac-Cameron
- Toponymie - Attribution de l'odonyme « Chemin Marie-Michèle » au lot 4 961 685
- Projet de villégiature sur terres publiques au lac de la Décharge
- Mandat d'arpentage - Relevé du terrain de la descente publique du lac Cameron
- Bibliothèques - Rapport de la conseillère responsable
- Autorisation d'affectation au Fonds de parcs et terrains de jeux

## EST-CE QUE VOTRE PISCINE EST SÉCURITAIRE?

La surveillance et la vigilance sont primordiales pour prévenir la noyade dans une piscine, mais le contrôle de son accès l'est encore plus.

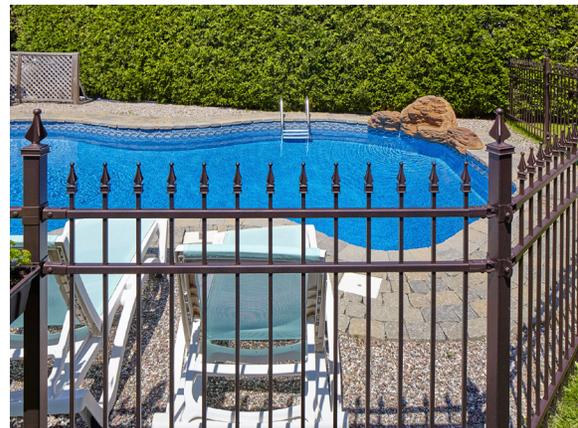
Assurez-vous que la clôture qui empêche l'accès à votre piscine soit :

- d'au moins 1,2 m de haut;
- conçue afin qu'aucun objet sphérique de 10 cm de diamètre puisse passer;
- dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Vous pouvez rencontrer un inspecteur pour en discuter. À noter qu'un permis est requis pour installer une piscine.

Un test ludique vous intéresse? Vous pouvez évaluer vos connaissances sur la sécurité des piscines résidentielles via le site internet de la Société de sauvetage du Québec.

La Société de sauvetage du Québec offre aussi de vérifier vos installations, et ce, tout à fait gratuitement. Il suffit de s'inscrire au [baignadeparfaite.com](http://baignadeparfaite.com) [...].



## TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT : PERMIS REQUIS?

**N'oubliez pas de vous renseigner !**

Si vous planifiez d'effectuer des travaux dans votre résidence ou sur votre propriété, n'oubliez pas que l'obtention d'un permis de la Municipalité est requise avant le début des travaux.

### Délai d'obtention

Que votre projet soit de petite ou de grande envergure, quand tous les documents nécessaires ont été fournis, il se pourrait que le traitement des dossiers puisse être plus long qu'à l'habitude. Cette attente résulte de la nécessité de faire l'analyse complète des nombreuses demandes reçues à cette période la plus achalandée de l'année.

Certains travaux nécessitant une dérogation mineure sont soumis pour analyse au comité consultatif d'urbanisme, puis pour approbation au conseil municipal avant la délivrance du permis. Le délai d'obtention, ou de refus, de permis est d'environ quatre à cinq semaines. Ce délai est à prévoir dans votre échéancier !

La Municipalité vous recommande de rencontrer au préalable notre inspecteur pour discuter de votre projet. Sachez qu'il vaut mieux prendre rendez-vous avec lui afin de vous assurer qu'il sera disponible au moment où vous voulez vous présenter. Enfin, n'oubliez pas d'afficher votre permis de façon qu'il soit visible de la rue!



## BUREAU DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

Saviez-vous que le Bureau de la sécurité nautique est responsable de la surveillance de la réglementation, des normes et des politiques, ainsi que de leur application? Il est aussi chargé des services techniques relatifs aux embarcations de plaisance, de la promotion de pratiques nautiques sécuritaires et du respect de la réglementation.

Sous la gouverne du gouvernement du Canada, le Bureau de la sécurité nautique met en ligne une série d'articles relatifs aux embarcations de plaisance.

Il est en effet possible de télécharger plusieurs articles sur la navigation :

- Information sur la sécurité nautique ;
- Obtention d'une preuve de compétence ;
- Demande de permis d'embarcation de plaisance ;
- Choix d'un bon gilet de sauvetage ;
- Préparation avant de naviguer ;
- Vitesse et navigation avec les facultés affaiblies ;
- Information pour les visiteurs ;
- Guide de sécurité nautique.

C'est également sur ce site que vous pourrez retrouver un guide de 79 pages nous renseignant sur les étapes pour arriver à être un propriétaire de bateau responsable :

- Achat d'une embarcation neuve ou d'occasion ;
  - Permis et immatriculation ;
- Preuve de compétence et comment l'obtenir ;
- Restrictions relatives à l'âge et à la puissance du moteur ;
  - Exigences en matière d'équipement de sécurité ;
    - Les vêtements de flottaison individuels ;
    - Les feux de navigation ;
    - Les règles de sécurité sur l'eau ;
    - Sans oublier les règles de route.



Pour trouver le site du bureau de la sécurité nautique, il suffit d'inscrire [Bureau de la sécurité nautique transport Canada](https://www.tc.gc.ca/securitenautique) dans votre moteur de recherche préféré.

*Robert Laperrière*  
Conseiller district 3

## BONNES PRATIQUES DU PLAISANCIER



Assurez-vous d'avoir un VFI de taille appropriée pour chaque personne à bord. Votre VFI peut vous sauver la vie. Portez-le!



Ne consommez pas d'alcool ou de drogue. Conduire avec les capacités affaiblies est illégal. Saviez-vous que vous pourriez perdre votre permis de conduire automobile?

Suivez un cours de navigation et n'oubliez pas que vous devez détenir votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance à bord.



Vérifiez votre matériel de sécurité. Avant chaque départ, assurez-vous du bon fonctionnement du matériel requis par la loi.



## BONNES PRATIQUES NAUTIQUES



Réduisez votre vitesse à proximité des rives et respectez les zones de vitesse imposées sur les plans d'eau.



Sachez que vous êtes légalement responsable de l'impact de la vague que produit votre embarcation.

Respectez les distances de sécurité avec les nageurs et les embarcations non motorisées ou les embarcations à l'arrêt.



Soyez courtois : respectez les riverains et les autres plaisanciers en réduisant le bruit et les vagues produites.



## SPORTS NAUTIQUES



Motomarines: le conducteur doit être âgé d'au moins 16 ans et vous devez porter votre VFI en tout temps.



La pratique d'activité nautique générant de grosses vagues est recommandée dans une zone qui est loin du rivage et qui a plus de 5 mètres de profondeur afin de limiter vos impacts sur l'environnement et les autres usagers.

Lorsque vous êtes à moins de 30 mètres d'une autre embarcation : réduisez votre vague, abstenez vous de faire des acrobaties, des encerclements répétés, des chavirements intentionnels et d'effectuer des sauts en utilisant les vagues des autres embarcations.



Lorsque vous pratiquez une activité nautique tractée (wake, surf, ski, tripe), assurez-vous d'avoir en tout temps une vigie, une place à bord et suffisamment de VFI pour chaque personne remorquée.



## ENVIRONNEMENT



Évitez d'introduire des espèces exotiques envahissantes lorsque vous changez de plan d'eau :

- Lavez votre embarcation, son vivier, ses ballasts à chaque entrée ou sortie sur un plan d'eau.
- Vider l'eau de la cale, des viviers, des seaux et glacière en quittant le plan d'eau.

Respectez les plans d'eau en évitant de jeter vos produits ou déchets à l'eau.



Le lavage d'embarcations motorisées est OBLIGATOIRE selon le Règlement 546-20.



La station de lavage se situe au 124, chemin Gaudias-Côté Est.

## UNE PELOUSE EN SANTÉ SANS PESTICIDES ? OUI, C'EST POSSIBLE !

Source : [espacepouurlavie.ca/guide-dentretien-ecologique-de-la-pelouse](https://espacepouurlavie.ca/guide-dentretien-ecologique-de-la-pelouse)

Votre pelouse est un écosystème complexe au même titre qu'une forêt, mais en version miniature ! Elle est composée d'insectes, de champignons, de matière organique, de micro-organismes et de plusieurs espèces végétales. Chaque élément a sa raison d'être pour former un équilibre en santé. Lorsque des pesticides chimiques sont appliqués pour détruire une mauvaise herbe ou un insecte, cet équilibre est perturbé et la pelouse devient plus sensible à d'autres infestations. C'est alors une boucle sans fin qui commence. Les pesticides chimiques devraient être une solution de dernier recours pour régler une situation précise. En aucun cas, ils ne devraient être utilisés comme produit d'entretien ou en prévention d'un problème.

Pour avoir une pelouse en santé et sans risque pour votre santé, celle d'autrui et des animaux, voici quelques conseils :

- Diversifiez les plantes qui s'y trouvent, le pique-nique sera moins tentant pour les vers blancs. Ajoutez du thym, du trèfle ou de la fétuque.
- Tondez votre pelouse à au moins 8 cm de hauteur. Elle conservera mieux son humidité et résistera mieux à la prolifération de mauvaises herbes et d'insectes.
- Après la tonte, laissez les rognures au sol (herbicyclage). Elles serviront d'engrais à la pelouse. Les micro-organismes du sol seront ravis !
- Arrosez moins souvent, mais plus en profondeur, pour permettre aux racines de ne pas se développer juste en surface et de mieux résister aux périodes de chaleur. Le gazon a besoin de 2,5 cm d'eau par semaine.

## PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION D'ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Les impacts des espèces aquatiques envahissantes sont nombreux pour les écosystèmes ou même la société. Ces espèces sont considérées comme la deuxième menace mondiale pour la biodiversité, après la destruction des habitats. Les impacts de ces espèces sont écologiques, économiques et sociaux.

Pour lutter contre ces espèces, il est essentiel d'appliquer le principe de précaution. Le lavage de bateaux avant la mise à l'eau fait partie des mesures pour prévenir les risques.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en ligne un guide à titre d'outil de référence dans le but de prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes. Selon ce guide, il est impératif de nettoyer les embarcations.

Les étapes de nettoyage sont :

- Inspecter et retirer (amas de plantes, boues, organismes visibles) ;
- Vider (moteurs, viviers, ballast) ;
- Nettoyer et sécher (une brosse peut être utilisée pour les résidus) ;
- Répéter à chaque changement de plan d'eau.

Toujours selon ce guide du MFFP, plusieurs activités requièrent un nettoyage : activités nautiques avec embarcation, activité de pêche sportive, plongée sous-marine, chasse à la sauvagine, hydravion, etc.

Ce guide intitulé [Guide des bonnes pratiques](#) est disponible sur le site du MFFP.



## QUE SONT LES EEE AU JUSTE?

Il y a beaucoup de discussions à propos des plantes aquatiques exotiques envahissantes, mais peu au sujet des espèces exotiques envahissantes (EEE).

Il s'agit d'un végétal, un animal ou un micro-organisme qui est introduit hors de sa répartition naturelle. La plupart de ces espèces ont été introduites à cause des activités humaines, volontaires ou accidentelles. L'arrivée de ces espèces, aidée par le réchauffement climatique, peut dégrader des habitats et nuire aux espèces indigènes.

Afin de limiter les impacts, il est essentiel de faire de la prévention, de la surveillance et du contrôle de ces espèces. Les mesures de prévention sont les plus efficaces.

Quelques règles à suivre :

- Inspecter et nettoyer vos embarcations et équipements.
- Ne pas relâcher des animaux de compagnie dans la nature.
- Ne pas transporter du bois de chauffage d'une région à une autre.
- Respecter la réglementation concernant l'utilisation des poissons-appâts.

Certaines espèces exotiques sont établies et considérées comme faisant partie du paysage québécois. Cependant, ces espèces peuvent être encore néfastes localement et ne sont pas surveillées ni contrôlées.

Voici des exemples d'espèces exotiques envahissantes et l'état de leurs présences au Québec. Il y a quelques surprises dans cette liste non exhaustive :

- Écrevisse à taches rouges ; présence au Québec établie.
- Méduse d'eau douce ; établie.
- Moule zébrée ; établie.
- Carpes asiatiques « de roseau » ; observation ponctuelle.
- Poisson rouge ; établie.
- Truite arc-en-ciel ; établie.
- Tortue à oreilles rouges ; observation ponctuelle.
- Cerf rouge ; observation ponctuelle.
- Souris commune ; établie.
- Perdrix grise ; établie.
- Agrile du frêne ; établie.
- Vers de terre ; établie.
- Maladie hollandaise de l'orme ; établie.

Il y a plus de 70 espèces animales et végétales envahissantes au Québec. Plus d'une trentaine d'autres espèces sont aux portes de notre province.

Pour en découvrir davantage, inscrivez les mots clés suivants dans votre moteur de recherche préféré : [Espèces exotiques envahissantes animales](#).



## **VOUS DÉMÉNAGEZ ? PENSEZ PRÉVENTION !**

La période des déménagements est en cours, quelques règles de sécurité s'imposent lors de votre arrivée dans votre nouvelle résidence.

### **Avertisseur de fumée**

- Installez une nouvelle pile dans chaque avertisseur de fumée ;
- Assurez-vous que chaque étage dispose d'un appareil en état de marche, même le sous-sol ;
- Vérifiez la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil. Si celui-ci date de plus de dix ans, il doit être remplacé.

Le propriétaire est responsable de l'installation d'un avertisseur de fumée fonctionnel par étage; le locataire doit s'assurer de remplacer la pile tous les six mois, par exemple avec le changement d'heure.

### **Avertisseur de monoxyde de carbone**

Il est recommandé d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone par étage si vous possédez ou entreposez :

- Un appareil de chauffage au mazout ;
- Un poêle à bois ou un foyer ;
- Un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz ou au propane;
- Un garage annexé à votre résidence ;
- Des outils munis de moteur à combustion.

Visitez le site du ministère de la Sécurité publique pour obtenir d'autres conseils de sécurité relatifs au déménagement.

## **CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LE BARBECUE**

La saison estivale est de retour et, avec elle, le plaisir de manger dehors et de profiter de mets grillés au barbecue. Nous vous rapellons quelques précautions à prendre pour réduire les risques de brûlures, d'incendie ou d'explosion.

### **Le barbecue**

- Inspecter et nettoyer le barbecue avant sa première utilisation printanière. Retirez toutes les pièces mobiles et nettoyez l'intérieur et l'extérieur ;
- Placez-le, à l'extérieur seulement, dans un endroit sécuritaire et sur une surface bien stable ;
- Respectez les distances de dégagement prévues dans le guide d'utilisation de l'appareil ou laissez une distance de 1 m entre le barbecue et la maison ou le cabanon.

### **Lors du transport de la bonbonne de gaz dans un véhicule, respectez les consignes suivantes :**

- Assurez-vous au préalable
  - que la valve de sécurité est bien fermée ;
  - que la bouteille est munie d'un bouchon d'étanchéité ;
- Immobilisez-la solidement en position verticale (debout) afin qu'elle ne se reverse pas ;
- Gardez une fenêtre ouverte pendant tout le trajet.



## IL SUFFIT PARFOIS D'UN MIROITEMENT

Lors de période de chaleur intense, nous vous recommandons de réduire la quantité d'éléments combustibles (circulaires, courrier, etc.) à proximité de votre résidence pour éviter un risque d'incendie. De plus, il est important de garder les plates-bandes, les jardinières et les paillis **humides** et **d'arroser manuellement** ces aménagements extérieurs avec un arrosoir domestique ou avec un boyau d'arrosage muni d'une lance à fermeture automatique tenu de façon continue par l'utilisateur.

Par ailleurs, ne laissez jamais de torches (ou de bougies) allumées sans surveillance et débarrassez-vous de vos articles de fumeur ou des cendres chaudes dans des contenants prévus à cet effet.

N'éteignez jamais une cigarette dans un pot de fleurs, une platebande, du paillis ou de la terre noire.

Si vous utilisez des rallonges électriques, assurez-vous qu'elles sont conçues pour l'extérieur et qu'elles ne servent que pour des usages temporaires.

## IMPORTANT : VÉRIFIEZ SI DES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT AU FEU EN PLEIN AIR

Le premier réflexe à avoir avant d'allumer un feu est de vérifier l'indice du danger d'incendie de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) via notre site Web ou sur leur application mobile.

La SOPFEU et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'émettent pas systématiquement une interdiction de faire des feux à ciel ouvert lorsque l'indice du danger d'incendie atteint le niveau extrême. Cependant, cet indice vous indique qu'il y a un fort potentiel d'allumage et qu'un éventuel incendie se propagera rapidement et pourra devenir incontrôlable.



Dans ces conditions, vous devez donc redoubler de prudence et de vigilance. Feux de camp, mégot de cigarette, feux d'artifices et VTT hors sentier posent tous un risque pour la forêt.

Enfin, nul ne peut utiliser un foyer extérieur si la SOPFEU a interdit de faire des feux à ciel ouvert, sauf pour les personnes possédant un foyer muni d'un pare-étincelles (avec ouvertures maximales de 1 cm par 1 cm), disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue ou en gravier.

Site de la SOPFEU au [sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca)

## DES SUBVENTIONS POUR LES LOISIRS

Lors du dernier bulletin, nous vous annoncions l'obtention de deux subventions qui allaient être bénéfiques pour la population d'Amherst. Tel que dévoilé par la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, une somme de 35 388 \$ nous a été accordée, dans le cadre de l'*Aide financière pour des projets locaux de vitalisation* pour notre projet *Accès à la rivière Maskinongé*, et une somme de 34 108 \$ dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* (PSSPA), pour le *sentier de la Tour à feu et le sentier des Villages*.

### Accès à la rivière Maskinongé

Concrètement, le financement du projet contribuera à la bonification du site touristique existant sur les berges de la rivière Maskinongé, en accélérant l'aménagement de deux endroits spécifiques, soit à Vendée, près de l'église, et à Saint-Rémi, sur la route 323 (à 5 km du centre administratif), afin de relier la terre à la rivière.

### Sentiers Tour à feu et des Villages

La réalisation de ce projet s'échelonnait sur deux ans. Cet été, c'est le sentier de la Tour à feu qui sera sécurisé et un belvédère sera construit au sommet afin que les randonneurs puissent admirer la superbe vue. Le sentier sera balisé jusqu'au Lac de la Tour, où une petite halte sera aménagée. Dès l'été prochain, nous nous attaquerons à la section restante du sentier des Villages, avec un nouveau balisage et des repères GPS.

## PÉTANQUE À VENDÉE

Saviez-vous que la Municipalité met à votre disposition cinq terrains de pétanque à Vendée, près du centre communautaire Cyrille-Garnier?

Le Club social de Vendée organise des parties tous les 2 jeudis, de 14 h à 16 h. Le prochain rendez-vous est le 22 juillet! Évidemment, l'activité est annulée en cas de pluie.

**Bienvenue aux nouveaux joueurs!**

## TRÉSORS CACHÉS DE LA MUNICIPALITÉ



Dans le cadre d'une nouvelle rubrique du bulletin municipal, nous sommes à la recherche de citoyens qui veulent nous partager leurs histoires.

Les secrets et la sagesse de nos ancêtres pourraient être dévoilés de façon anonyme pour ceux et celles ne voulant pas révéler leur identité.

Quelle histoire se cache derrière le chalet construit par votre père ou par votre grand-père? Quelle est votre histoire familiale? Qu'est-ce qui vous rattache à Amherst?

Vous connaissez quelqu'un qui regorge d'histoires à raconter? Parlez de cette nouvelle rubrique!

N'hésitez pas à contacter Virginie Dubois, adjointe à la direction - suivis et communications au 819 681-3372, poste 5221 ou au [vdubois@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:vdubois@municipalite.amherst.qc.ca), afin qu'elle puisse discuter avec vous.

Au plaisir de lire vos histoires!

# TAXIBUS

Le taxibus est un service de transport collectif **sur réservation**, qui permet de relier des villes entre elles, fonctionnant sur un horaire établi.



## POUR RÉSERVER :

1. Sélectionnez votre arrêt d'embarquement et de débarquement
2. Choisissez votre heure d'arrivée ou de départ
3. **Appelez-nous entre 8h et 16h** pour le service du lendemain, ou la journée même, 2h avant l'heure de départ prévue.

**1 877-604-3377 ou 819-774-0485**

## TARIFICATION

**6\$** payable dans le taxibus

Titre mensuel : **125\$**

Enfants 11 ans et moins : **gratuit**  
(accompagnés d'un adulte)

## CORRESPONDANCES

Titre 30 jours duo

(accès illimité autobus et taxibus) : **150\$**

ou

Correspondance gratuite à l'achat d'un passage unique entre autobus ↔ taxibus

**le jour même** (vous payez le 1<sup>er</sup> transport).

**Demandez votre correspondance au chauffeur.**

**MA MOBILITÉ, MA LIBERTÉ !**

## À DESTINATION DE VILLE DE MONT-TREMBLANT

### ARRÊTS DANS VILLE DE MONT-TREMBLANT

route 117 / Montée Ryan (Ultramar)

rue Léonard / rue de St-Jovite (Métro entrée arrière)

rue de St-Jovite / rue Labelle

boul. du Dr Gervais (CFP L'Horizon) ↔ **Correspondance Inter**

boul. du Dr Gervais / rue Vaillancourt ↔ **Correspondance Inter**

rue de St-Jovite / rue Perreault (Shell) ↔ **Correspondance Inter**

### Heures d'arrivée à Mont-Tremblant

Lundi au vendredi: 7h30 9h30 15h20

Samedi et dimanche: 7h15 11h25 15h15

### Heures de départ de Mont-Tremblant

Lundi au vendredi: 13h15 16h20 17h40

Samedi et dimanche: 11h25 15h15 16h30

### Amherst

ch. Boileau / route 323

dépanneur St-Rémi

ch. Louis-Pépin / route 323

### Brébeuf

rue Richard / route 323

rue des Loisirs / rang des Collines

Hôtel de ville

ch. Le Tour du Carré / route 323 (Chute aux bleuets)

## SERVICE À LA CLIENTÈLE :



Tous les jours de 8 h à 19 h

**819-774-0485** | Sans frais : **1 877-604-3377**

www.linter.ca

